

# Gestion des prestations IJSS

Dans le cadre de la mise en œuvre du prélèvement à la source, les indemnités journalières de sécurité sociale subrogées sont soumises au PAS, et ce dernier doit être prélevé par l'employeur.

Or, les indemnités journalières sont soumises à des taux d'imposition différents, en fonction du type :

- IJSS maternité : imposable à 100%.
- JSS accident du travail ou maladie professionnelle : imposable à 50%.
- IJSS maladie : Imposable à 100% uniquement les deux premiers mois de l'arrêt.
- IJSS temps partiel thérapeutique : non soumis au PAS

De ce fait, la saisie des IJSS tel qu'elle se fait actuellement n'est plus adaptée : En plus du montant d'indemnité journalière reçus, il est maintenant impératif d'indiquer le type d'IJSS, et les dates d'arrêt correspondantes.

Le module de saisie des IJSS permet une saisie facilitée et rapide compte tenu des données EIG a donc développé un module spécifique des prestations IJSS permettant une saisie facilitée et rapide, compte tenu des données supplémentaires à saisir.

Il est également possible d'importer le bordereau de paiement des indemnités journalières que l'on peut télécharger au format CSV, et ainsi s'éviter la saisie manuelle.

L'accès au menu des prestations USS est soumis aux mêmes autorisations que l'accès à la saisie de variables. Il est alors accessible par le menu *Traitements* pour une saisie groupée, ou via la saisie des contrats.

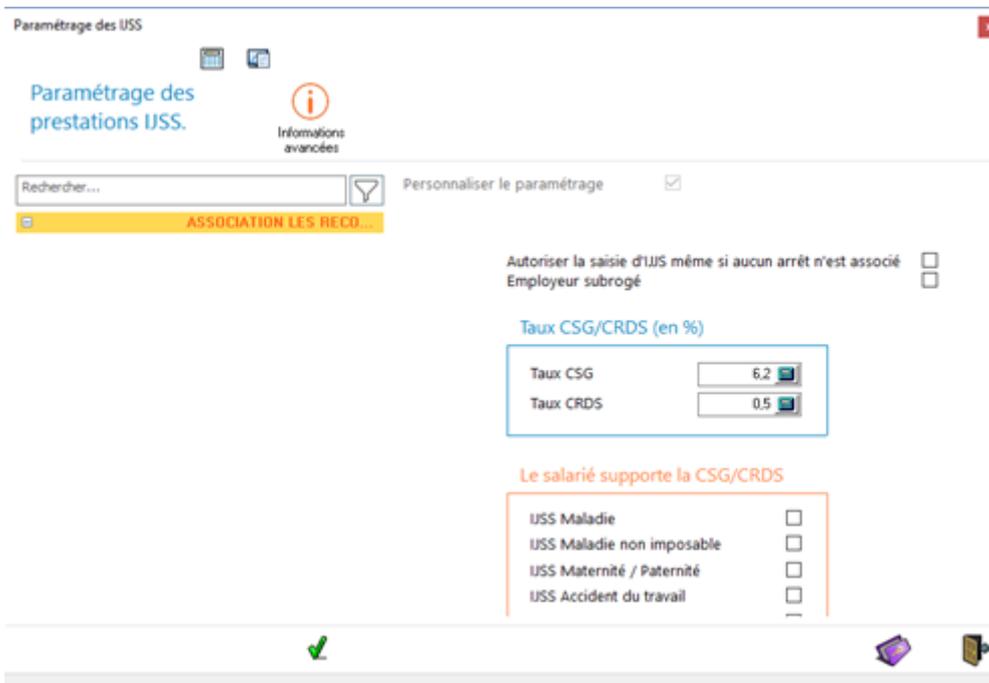


# Paramétrage

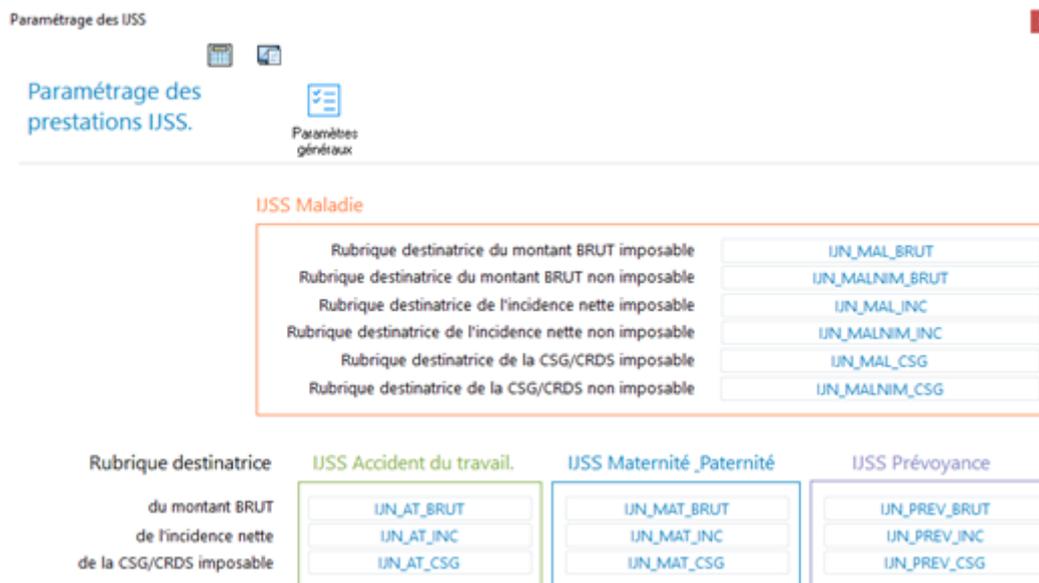
Le paramétrage de la saisie (Bouton Paramétrage dans l'écran de prestation des IJSS) permet de définir les différentes informations relatives à la saisie des IJSS :

- Taux CDG/CRDS
- Employeur subrogé
- CSG/CRDS supporté par le salarié

Il est possible de définir ces informations au niveau associatif, mais aussi de les personnaliser en fonction de la section du contrat.



Le bouton *Paramètres avancés* permet lui de définir les rubriques destinatrices des IJ ( IJ brutes, incidence nette, CSG), et cela pour chaque type d'IJ.

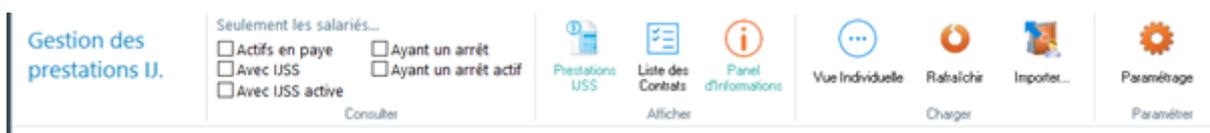


## Saisie globale

L'écran de prestation des IJSS est composé de trois parties :

Le bandeau du haut permet d'accéder aux différentes actions possibles :

Filtre des salariés, liste des contrats ou liste des prestations, vue individuelle, import du bordereau, paramétrage



La deuxième partie affiche la liste des salariés, avec un panel d'information détaillé sur le salarié sélectionné sur la partie droite.

Enfin la troisième partie affiche, soit la liste des contrats du salarié sélectionné, soit la liste de ses prestations IJ saisies (sur le mois ou antérieure).

Le bouton *Vue individuelle* (ou un double clic sur un salarié) permet d'afficher l'écran des prestations individuelle, et de saisir des IJSS.

NB : Il n'est pas possible de saisir des prestations IJSS pour un contrat clos dans cet écran. Pour cela, il sera nécessaire de créer un bulletin de régularisation.

# Vue individuelle

L'écran de vue individuelle permet de :

- Saisir les prestations IJSS.
- Consulter les prestations saisies sur les mois antérieurs.
- Consulter la liste des arrêts DSN du salarié.
- Consulter la liste des absences du salarié.

En pratique, la saisie de prestation IJSS est liée à la présence d'un arrêt de travail DSN. C'est-à-dire qu'on ne pourra pas saisir de prestations IJ s'il n'y a pas d'arrêt DSN correspondant. Les dates de l'arrêt sont également contrôlées. Ce contrôle peut néanmoins être désactivé dans le paramétrage, mais cela est déconseillé.

Pour chaque prestation IJ, il faut **au minimum** saisir :

- La période de paiement de l'IJSS.
- Le montant IJ perçu : soit en brut, soit en net.

Dans la majorité des cas, le programme va remplir toutes les autres informations :

- S'il n'y a qu'un arrêt DSN, le type d'IJSS est rempli automatiquement.
- Le nombre de jour est calculé en fonction de la période saisie.
- Le montant de CSG/CRDS est calculé automatiquement.
- Le montant brut ou net (en fonction de ce que l'on a saisi) est également calculé.
- Le montant imposable et non imposable est également calculé automatiquement, en fonction du type d'IJSS, et, pour la maladie, en fonction de la règle des 60 jours (imposable avant puis non imposable après).

On peut éventuellement compléter la saisie pour indiquer une ventilation spécifique qui sera appliquée sur les rubriques destinataires (IJ brutes, CSG/CRDS sur IJSS et incidence nette).

## Les types d'IJSS

Les types d'IJSS vont permettre de :

- Calculer la partie imposable et non imposable de l'IJSS.
- Appliquer le contrôle des dates (Chevauchement de date, période de paiement dans la période de l'arrêt, etc.)
- Permettre des régularisations.

On peut distinguer deux catégories de type d'IJSS :

- Les types IJSS liés à un arrêt DSN : Ces types doivent être nécessairement liés à un arrêt DSN correspondant : Maladie pour un arrêt maladie, Maternité pour un arrêt maternité,

Accident pour un arrêt AT/MP

- L'IJ Non Soumis au PAS : Elle peut être utilisée pour tout type d'IJ maladie que l'on ne veut pas soumettre au PAS : Ex : Les IJSS temps partiel thérapeutique.
- Les IJ nettes : A saisir lorsque l'on veut reverser directement le montant des IJ dans les rebrutaliser. C'est le cas lorsque l'employeur a déclaré à tort la subrogation alors qu'il n'a pas maintenu le salaire.

#### Désignation

Maladie

IJ Non Soumis au PAS

Maternité/Paternité

Accident

Prévoyance

IJ Nette Maladie

IJ Nette Maladie Non soumise au PAS

IJ Nette Maternité/Paternité

IJ Nette Accident

IJ Nette Prévoyance

L'enregistrement de votre saisie est automatique. Vous pouvez donc quitter l'écran de saisie individuelle à tout moment, à condition d'avoir complété votre saisie.

## Import du bordereau IJ

Il est possible d'importer la saisie des prestations IJSS :

- Soit à partir d'un fichier que vous pouvez télécharger sur votre compte CPAM. Dans ce cas, Deux formats sont disponibles : Format CSV ou XML. Dans la mesure du possible, le format XML est préférable car il contient des informations plus détaillées et fiables.
- Soit directement par le logiciel via la DSN

Dans l'écran de vue globale, cliquer sur le bouton importer pour afficher l'écran de gestion des importations.

Accueil Gestion des IJSS x

Création depuis le 07/06/2022 Charger Visualiser le fichier Importer les fichiers sélectionnés Téléchargement DSN Ajouter un fichier

Création	Publication	Type	Structure	Libellé	Siret	Importé	9 nes
<input type="checkbox"/> 07/06/2022 12:39:29	04/06/2022	Import DSN	ET23\2305		32686344600026	Non	
<input checked="" type="checkbox"/> 07/06/2022 12:39:29	03/06/2022	Import DSN	ET23\2305		32686344600026	Non	
<input type="checkbox"/> 07/06/2022 12:39:28	26/05/2022	Import DSN	ET23\2305		32686344600026	Non	
<input type="checkbox"/> 07/06/2022 12:39:29	26/05/2022	Import DSN	ET25\2510		32686344600059	Non	
<input type="checkbox"/> 07/06/2022 12:39:30	25/05/2022	Import DSN	ET22\2202		32686344600075	Non	
<input type="checkbox"/> 07/06/2022 12:39:30	21/05/2022	Import DSN	ET22\2202		32686344600075	Non	
<input type="checkbox"/> 07/06/2022 12:39:28	19/05/2022	Import DSN	ET23\2305		32686344600026	Non	
<input type="checkbox"/> 07/06/2022 12:39:30	12/05/2022	Import DSN	ET22\2202		32686344600075	Non	
<input type="checkbox"/> 07/06/2022 12:39:28	11/05/2022	Import DSN	ET23\2305		32686344600026	Non	

Dans cet écran, la liste des fichiers téléchargés ou ajoutés manuellement sont affichés en fonction de leur date de création. Vous pouvez afficher des fichiers plus anciens en modifiant la date, puis en cliquant sur le bouton Charger.

Cette liste contient les colonnes suivantes :

- La date de création : Il s'agit de la date à laquelle le fichier a été enregistré dans la base
- La date de publication : Il s'agit de la date à laquelle la CPAM a émis ce fichier.
- Le type : Le type d'import, téléchargement via la DSN ou manuellement
- La section concernée avec son numéro SIRET

La colonne importée permet de savoir si le fichier a été importé dans la saisie des prestations IJSS.

Un fichier peut contenir plusieurs prestations avec plusieurs salariés, et il est possible de n'importer qu'une partie, dans ce cas le fichier est considéré comme importé.

Sur la droite de la barre de menu, deux boutons sont disponibles :

- Téléchargement DSN : Ce bouton permet de rechercher et télécharger les fichiers BPIJ disponibles et non téléchargés.
- Ajouter un fichier : Il s'agit ici d'enregistrer le fichier que vous avez préalablement téléchargé sur votre compte CPAM. Avec le bouton précédent, cette option devient obsolète.

Le bouton Visualiser le fichier permet d'afficher le fichier XML sélectionné tel quel.

Pour intégrer les prestations IJSS des fichiers enregistrés, cochez chaque fichier et cliquez sur le bouton *importer les fichiers sélectionnés*.

Le programme analyse les fichiers, affiche la liste des prestations trouvées. Au besoin, la liste des anomalies est affichée, indiquant pour chaque ligne non importée la raison de l'anomalie.

Importation des prestations IJ

Importation des prestations IJ

Valider Arruler Exporter...

Personne			IJSS			Valorisation				Soumis au PAS				Non Soumis au PAS					
Matricule	Nom	Prénom	Type	Début	Fin	Début Arrêt	Quantité	Mt. Brut	Montant NET	C.S.G.	C.R.D.S.	Quantité	Montant NET	C.S.G.	C.R.D.S.	Quantité	Montant NET	C.S.G.	
<input checked="" type="checkbox"/>	4420		Maladie	08/06/2020	21/06/2020	25/05/2020	14,00	637,70	595,00	39,48	3,22	14,00	595,00	39,48	3,22	0,00	0,00	0,00	0,00
<input checked="" type="checkbox"/>	4420		Maladie	22/06/2020	28/06/2020	25/05/2020	7,00	318,85	297,50	19,74	1,61	7,00	297,50	19,74	1,61	0,00	0,00	0,00	0,00
<input checked="" type="checkbox"/>	4420		Maladie	29/06/2020	31/07/2020	25/05/2020	33,00	1503,15	1402,50	93,06	7,59	25,00	1062,50	70,50	5,75	9,00	340,00	22,00	0,00
<input checked="" type="checkbox"/>	4420		Maladie	01/08/2020	24/08/2020	25/05/2020	24,00	1093,20	1020,00	67,68	5,52	0,00	0,00	0,00	0,00	24,00	1020,00	67,68	5,52
<input checked="" type="checkbox"/>	4420		Maladie	25/08/2020	02/09/2020	25/05/2020	9,00	409,95	382,50	25,38	2,07	0,00	0,00	0,00	0,00	9,00	382,50	25,38	2,07
<input checked="" type="checkbox"/>	4420		Maladie	03/09/2020	25/09/2020	25/05/2020	23,00	1047,65	977,50	64,86	5,29	0,00	0,00	0,00	0,00	23,00	977,50	64,86	5,29
<input checked="" type="checkbox"/>	122		Maladie	07/01/2022	07/01/2022	04/01/2022	-1,00	-29,18	-27,22	-1,81	-0,15	-1,00	-27,22	-1,81	-0,15	0,00	0,00	0,00	0,00
<input checked="" type="checkbox"/>	122		Maladie	08/01/2022	10/01/2022	04/01/2022	3,00	87,54	81,66	5,43	0,45	3,00	81,66	5,43	0,45	0,00	0,00	0,00	0,00
<input checked="" type="checkbox"/>	122		Maladie	04/01/2022	07/01/2022	04/01/2022	4,00	116,72	108,88	7,24	0,60	4,00	108,88	7,24	0,60	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>			9 enr.				116,00 Jrs	5185,88 €	4838,32 €	321,06 €	26,20 €	52,00 Jrs	2118,32 €	140,58 €	11,48 €	64,00 Jrs	2720,00 €	180,48 €	0,00 €

Anomalie(s)				
NIR	Type	Début	Fin	Anomalie
2900559170016	Maternité	19/05/2022	20/05/2022	Aucun arrêt pour cette IJSS
2900559170016	Maternité	21/05/2022	01/06/2022	Aucun arrêt pour cette IJSS
2770780620029	Accident	30/04/2022	15/05/2022	Aucun arrêt pour ce salarié
2900559170016	Maternité	05/05/2022	18/05/2022	Aucun arrêt pour cette IJSS
1711059170101	Accident	27/04/2022	30/04/2022	Aucun arrêt pour cette IJSS
1700962041154	Maladie	20/04/2022	25/04/2022	Aucun arrêt pour cette IJSS

Vous pouvez alors sélectionner tout ou partie des prestations pour les intégrer réellement dans la base.

Au niveau de la vue individuelle, vous avez accès au même écran mais l'intégration se limitera au salarié.

## Prestations IJSS au niveau du contrat

Toutes les saisies faites par l'écran précédent se retrouvent dans la saisie des contrats.

Gestion des fiches contractuelles

December 2018

PLEY OLIVIER  
matricule 759150

1 - Généralités 2 - Compléments 3 - Horaires 4 - Eléments de salaire 5 - Eléments constants  
6 - Anciennetés 7 - Droits à congés 8 - Régime 9 - Mode de paiement 10 - Comptabilisation

1 Fiche(s) Antérieure(s)

Fiche contractuelle n° 2 [OUVRIER]

Généralités

Etablissement / Section 3114/15 ESAT LE CIRCUIT/3115 ESAT LE CI...

Modèle de contrat

Nature du contrat Contrat de soutien et d'aide par le travail

CCO sans terme précis Non

Unité de la durée minimale Aucune

Durée minimale 0

Deposits de politique publique Non concerné

Type du contrat Travailleur handicapé

Date d'embauche ven. 24 Nov. 2012

Date de début d'activité ven. 24 Nov. 2012

Date de fin prévue jeu. 31 déc. 2099

Période d'essai Aucune

Nombre de mois de préavis Aucun

Motif du CDD

Motif précis du CDD

Autre motif

Contrat remplacé

Statut conventionnel ouvrier qualifié et non qualifié

Catégorie de personnel Travailleur handicapé [ESAT]

Infos salarié

ID / Site 1258 / \_001

Section CA14/3115

Entrée le 29/06/1987

1 Fiche(s) en CDD

1 Fiche(s) en CDI

Droit 1 close(s)

Fiche n° 1.2.0

OUVRIER

ID / Site 11809 / \_001

Horaires 121.34

ETP calculé (4/5) 0.8

Coef Anc. 10.00

Fiche à calculer

Virement à faire

Variables de paye Prestations IJ

IJSS		Valorisation							
Début	Fin	Début Arrêt	Type	Quantité	MT. BRUT	Montant NET	C.R.D.S.	C.S.G.	Prix unit.
01/10/2018	12/10/2018		IJ Non Imposable	12,00	157,56	147,00	0,84	9,72	13,13
13/10/2018	16/10/2018		IJ Non Imposable	4,00	52,52	49,00	0,28	3,24	13,13
<b>Total</b>				2 enr.	16,00 Jrs	210,08 €	196,00 €	1,12 €	12,96 €

Gestion des Prestations IJ

Il est possible de modifier alors la saisie par ce biais, en cliquant sur le bouton *Gestion des prestations*, on retrouve alors l'écran *Vue individuelle*.

## Contrats Clos

Deux cas de figure peuvent se présenter :

Le contrat est clos sur la période en cours

La saisie des IJ peut se faire dans l'écran de clôture du contrat. Si elle a été faite avant la clôture du contrat, on retrouve bien entendu cette saisie.

Le contrat a été clos antérieurement à la période en cours

Dans ce cas, il est nécessaire de créer un bulletin de régularisation, dans lequel on aura accès à la vue individuelle de saisie des IJSS.

## Le calcul de paye

Lors du calcul de paye, la saisie des prestations IJSS est prise en compte, et les rubriques d'IJSS (celles indiquées dans le paramétrage) sont automatiquement alimentées. Il ne faut en aucun cas modifier le paramétrage de ces rubriques.

Dans le paramétrage par défaut, l'alias de ces rubriques commence par IJN\_

Identification		
ijj	^	
Catégorie	Alias	Designation
Paye	IJN_AT_BRUT	IJSS AT/MP brutes
Paye	IJN_AT_CSG	IJSS CSG AT/MP
Paye	IJN_AT_INC	IJSS incidence AT/MP
Paye	IJN_MALNIM_BRUT	IJSS maladie brutes NON imposable
Paye	IJN_MALNIM_CSG	IJSS CSG maladie NON imposable
Paye	IJN_MALNIM_INC	IJSS incidence maladie NON imposable
Paye	IJN_MAL_BRUT	IJSS maladie brutes imposable
Paye	IJN_MAL_CSG	IJSS CSG maladie imposable
Paye	IJN_MAL_INC	IJSS incidence maladie imposable
Paye	IJN_MAT_BRUT	IJSS maternité brutes
Paye	IJN_MAT_CSG	IJSS CSG maternité
Paye	IJN_MAT_INC	IJSS incidence maternité
Paye	IJN_NETTE	Indemnités journalières nettes reçues
Paye	IJN_PREV_BRUT	IJSS prévoyance brutes
Paye	IJN_PREV_CSG	IJSS CSG de prévoyance
Paye	IJN_PREV_INC	IJSS incidence prévoyance

Ces rubriques sont ensuite utilisées par la rubrique libre PAS\_VARIABLES afin de les soumettre au PAS au taux en vigueur.

REFERENCES			SALARIE	
Code	Libellé	Nombre ou base	Taux	Montant
SALBASE	Salaire de base	238,41	4,447	1060,21
66_SUJETION	Indemnité de sujétion spéciale	1060,21	8,21%	87,04
_PRIME_AS_AMP	Prime AS AMP forfaitaire	3,80	4,447	16,90
_PRIME_ASAMP_EU	Prime Aide soignante	1060,21	9,00%	95,42
51_ASSIDUITE	Prime d'assiduité	1259,57	7,50%	94,47
IJN_MALNIM_BRUT	IJSS maladie brutes NON imposable			-98,00
IJ du 06/06/2018 au 15/06/2018 (10,00 jrs)				
IJN_MALNIM_CSG	IJSS CSG maladie NON imposable			-7,00
IJN_MALNIM_INC	IJSS incidence maladie NON imposable			-31,97
BRUT	Brut			1217,07

## Divers

### IJSS de 2018

Il est possible de saisir des IJSS faisant référence à un arrêt de 2018.

Toutefois, dans ce cas précis, **les IJSS ne sont pas soumises au PAS**, quel que soit le type

d'IJSS.

De fait, le programme refusera la saisie d'une période d'IJSS à cheval sur 2018-2019. Il sera nécessaire de découper votre saisie.

## Requalification d'IJSS

Lorsqu'il y a une requalification d'un arrêt de travail, par exemple une maladie requalifié en tout ou partie en AT, les IJSS seront recalculée par la Sécurité Sociale.

Il faudra donc dans un premier temps saisir l'annulation des IJSS maladie, en saisissant le montant en négatif, puis saisir les IJSS AT, en utilisant le type Accident .

Gestion individuelle des prestations IJ.

Ajouter Gérer Supprimer Importer (csv, xml) Charger...

Prestation(s) Active(s) pour le contrat n° 1.1.0 - Gouvernante

IJSS				Valorisation					Compléments		Vent	
Début	Fin	Début Arrêt	Type	Quantité	Mt. BRUT	Montant NET	C.R.D.S.	C.S.G.	Prix unit.	Informations	Compt	
01/11/2018	30/11/2018	09/09/2017	Régl. Malade	-30,00	-114,90	-107,10	-0,60	-7,20	-3,83	Arrêt du 09/09/2017 au 30/11/2018	Modifier	
01/11/2018	30/11/2018	09/09/2017	Régl. Accident	30,00	300,00	93,10	0,60	6,30	3,33	Arrêt du 09/09/2017 au 30/11/2018	Modifier	
<b>Total</b>				2 arr.	0,00 Jrs	-14,90 €	-14,00 €	0,00 €	-0,90 €			

Provision(s) IJSS antérieure(s) Liste des arrêts du salarié Liste des absences du salarié (hors congés)

Contrat				IJSS						Valorisation		
Número	Emploi	Embauche	Clture	Année	Mois	Début	Fin	Début Arrêt	Type	Quantité	Montant NET	C.R.D.S.
1.1.0	Gouvernante	22/01/1996		2018	12	01/11/2018	30/11/2018	09/09/2017	Malade	30,00	107,20	0,60
<b>Total</b>									1 arr.	30,00 Jrs	107,20 €	0,60 €

## IJSS Temps partiel thérapeutique

Les IJSS temps partiel thérapeutique ne sont pas pour le moment soumises au PAS.

Il faut donc les saisir en utilisant le type *IJ Non imposable*. Elles seront alors automatiquement affectées aux rubriques d'IJ maladie non imposable.

## Carence

Les jours de carences de sont pas pris en charge par la Sécurité Sociale. Il n'est donc pas nécessaire de saisir les IJ correspondant puisqu'elles sont égales à zéro.

Lors de la saisie de la première IJSS reversée, attention à ne pas inclure dans période saisie les jours de carence.

Exemple : Arrêt du 15/01/2019 au 30/01/2019 avec trois jours de carence indemnisé

1200□

On peut saisir deux lignes d'IJSS :

Du 15/01 au 18/01 : 3 jours pour un montant de 0

Du 19/01 au 30/01 : 12 jours pour un montant de 1200€

---

Revision #5

Created 17 November 2021 22:09:03 by Valéry HUMEZ

Updated 7 June 2022 10:48:46 by Valéry HUMEZ